

LA VALLEE DE DEAUVILLE



CAMPING VILLAGE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EMPLACEMENTS DE CAMPING :

- 1- La réservation devient ferme à réception de l'acompte auquel il convient d'ajouter des frais de dossier (5 € ou 23 € selon la période), l'acceptation des conditions générales de vente et une confirmation de réservation de notre part.
Solde à régler en arrivant
- 2- Les arrivées et les départs peuvent se faire en semaine, en fonction des disponibilités. Le jour de l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 14h, il doit être occupé avant 19h. En cas de retard, nous vous prions de nous avertir, l'emplacement restant à votre disposition pendant 12h, sans réduction du prix du séjour. Passé de délai, la direction pourra disposer de l'emplacement et le dépôt de garantie restera acquis au camping. L'emplacement, le jour du départ, doit être libéré avant 11h.
- 3- La facturation ne tiendra compte que des dates inscrites sur le bon de réservation (en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé). En cas de modification par rapport aux dates inscrites sur le présent contrat, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti.
- 4- Médiation en cas de litige : Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique: <https://app.medicys.fr/?proId=b0351d89-54f0-4304-955f-eaf139a6a893> ou par voie postale: MEDICYS 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS".
- 5- Droit de rétractation : Selon l'article L.221-28 du code de la consommation « *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...) 12° De prestations de services d'hébergement, autres que hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée* »
- 6- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au camping. L'acompte reste acquis au camping ainsi que les frais de dossier.
- 7- Le choix de l'emplacement est réservé au camping en fonction des disponibilités et du planning.
- 8- Prévoir une rallonge électrique d'environ 20 mètres et une prise européenne.
- 9- Tout campeur doit respecter le règlement intérieur du camping.
- 10- Pour toutes les parties communes (sanitaires, salle de jeux, salle TV, jeux extérieurs, piscine et pataugeoire) la surveillance est assurée par les parents ou accompagnateurs. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident.
Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits sur le site du camping. Maximum 1 chien par emplacement.
Un bracelet par personne vous est remis à votre arrivée contre une caution, et doit être porté pendant toute la durée du séjour.
- 11- Piscine extérieure ouverte du 1^{er} juin au 15 septembre et piscine couverte sont sans surveillance et sous la responsabilité des parents.
- 12- Musique interdite

LOCATIONS :

- 1- La réservation devient ferme à réception de l'acompte auquel il convient d'ajouter des frais de dossier (5 € ou 23 € selon la période), après acceptation des conditions générales de vente, un confirmation de réservation de notre part. **Le solde devra être réglé 4 semaines avant la date d'arrivée.**
- 2- Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de service. A votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire de l'hébergement locatif et nous informer au plus tard dans l'heure qui suit votre arrivée de toute anomalie constatée.
Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte. A l'arrivée du locataire, une caution de 500 € est demandée en espèces ou en pré-autorisation sur la carte bancaire. Après établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, la caution est restituée, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit obligatoirement être assuré en Responsabilité Civile. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive), empêchant l'établissement de l'état des lieux contradictoire, seul l'état des lieux du camping fera foi. Le locatif sera rendu dans un parfait état de propreté. A défaut, ou si le locataire souhaite que le ménage soit fait par nos soins, (sur réservation et sur réserve des places disponibles) le locataire devra s'acquitter d'une somme minimum de 80 € (sauf cottage de 3 chambres : 100 €) pour le nettoyage final, qui pourra être prélevé sur la caution.
- 3- La location est louée par un nombre de personnes indiquées.
De la même façon, la location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord du loueur.
- 4- Médiation en cas de litige : Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique: <https://app.medicys.fr/?proId=b0351d89-54f0-4304-955f-eaf139a6a893> ou par voie postale: MEDICYS 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS".
- 5- Droit de rétractation : Selon l'article L.221-28 du code de la consommation « *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...) 12° De prestations de services d'hébergement, autres que hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée* »
- 6- Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée. En cas d'annulation il vous sera retenu (ou vous serez redevable) :
 - Les frais de dossier, quel que soit la date d'annulation.
 - A titre d'indemnité de rupture de contrat, les montants indiqués ci-dessous en fonction de la date d'annulation par rapport à la date prévue d'arrivée :
 - Annulation à plus de 30 jours avant l'arrivée : l'acompte sur la location
 - Annulation à moins de 30 jours avant l'arrivée : le montant total de la location
- 7- Les animaux domestiques sont acceptés dans les locations après autorisation de la direction avant l'arrivée (chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie interdit). Limité à 1 chien par location.
- 8- Il est interdit de mettre à l'extérieur, c'est-à-dire sur l'herbe ou sur le sable les coussins des banquettes les couvertures, les couettes et les matelas.
Pour dégradations se reporter au chapitre 2.
- 9- La location pourra être occupée du samedi, dimanche ou mercredi à partir de 16h, et devra être libérée le samedi, dimanche ou mercredi pour 10h. (sauf hors saison : possibilité d'arrivée et de départ un autre jour que le samedi.)
- 10- Tout locataire doit respecter le règlement intérieur du camping.
- 11- Pour les parties communes (sanitaires, salle de jeux, salle de TV, jeux extérieurs, piscine et pataugeoire) la surveillance est assurée par les parents ou accompagnateurs. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident. Un bracelet par personne vous est remis à votre arrivée contre une caution, et doit être porté pendant toute la durée du séjour sous peine d'expulsion.
- 12- Piscine extérieure ouverte du 1^{er} juin au 15 septembre et piscine couverte sont sans surveillance et sous la responsabilité des parents.
- 13- Musique interdit